

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 18

Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille douze, le vingt-huit février
Le Conseil Municipal de la commune de Vix
Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de
Monsieur Bertrand RIOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :
Jeudi 23 Février 2012

Présents : MM. Bertrand RIOT, Denis GANTIER, Mme Nadine GUERIN, M. Philippe MANTEAU, Mme Elisabeth RAVELEAU, MM. Claude RENARD, Fabien GUILLON, Julien CHABIRAND, Thierry GUILLON, Pascal BETAU, Mlle Francine CHAPITREAU, M Laurent GOGUET, Mme Sonia MENU, MM Pierre-Marie GEOFFROY, Jean-Claude CHEVALLIER.

Absents : Mmes Delphine PAQUEREAU, Isabelle NAROLLES, M. Gilbert CHAMPION.

Secrétaire de séance : Mme Sonia MENU.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Janvier 2012. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé.

➔ 1 – **AFFAIRES GENERALES**

1.1 Remplacement de M. DUMARGUE dans les différentes commissions

(DELIBERATION-FEVRIER-2012-13)

Monsieur DUMARGUE ayant présenté sa démission en tant que conseiller municipal, il convient de le remplacer dans les différentes commissions. M. RIOT détaille les commissions dont il était membre.

Il est proposé de modifier la Commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires : Jean Claude CHEVALLIER, Francine CHAPITREAU, Nadine GUERIN.

Membres suppléants : Pascal BETAU, Claude RENARD, Gilbert CHAMPION.

Il est proposé de modifier pour le SYDEV comme suit :

Délégués titulaires : Philippe MANTEAU, Jean Claude CHEVALLIER

Délégués suppléants : Elisabeth RAVELEAU et Gilbert CHAMPION

Il est proposé de modifier le Syndicat intercommunal pour l'utilisation des Eaux de la Forêt de Mervent comme suit :

Délégués titulaires : 1^{er} délégué : Denis GANTIER, 2^{ème} délégué : Nadine LECERF

Délégués suppléants : 1^{er} délégué : Julien CHABIRAND 2^{ème} délégué : Laurent GOGUET

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

décide de remplacer M. DUMARGUE dans les différentes commissions

et modifie les listes des commissions telle qu'elles sont présentées ci-dessus.

1.2 Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize : Mise à disposition de services

(DELIBERATION-FEVRIER-2012-14)

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes assure pour le compte de ses communes membres des prestations ateliers, dont les tarifs sont délibérés tous les ans. Ces prestations sont les

suivantes : balayeuse (sans chauffeur), chauffeur avec tracteur + débroussailleuse ou lamier, chauffeur avec tracteur + broyeur, location nacelle avec chauffeur, chauffeur avec matériel de désherbage, chauffeur avec camion, camion sans chauffeur, microtracteur avec préposé, tronçonneuse + préposé, taille haie + préposé, tondeuse + préposé, personnel sans matériel, tronçonneuse, taille haie, tondeuse, plaque vibrante, remorque (500 kgs).

Sur le fondement de l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services. »

L'ensemble de ce dispositif relève du fonctionnement interne des collectivités territoriales et de leurs communes membres et n'entre pas dans le champ d'application du code des marchés publics.

Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la mise à disposition de service entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize et la commune de Vix
et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

1.3 Communauté de communes Vendée Sèvre Autize : Projet de création d'une micro crèche sur le territoire de la commune de Vix (DELIBERATION-FEVRIER-2012-15)

Lors du conseil municipal du mois du 4 octobre 2011, la commune s'est inscrite pour le projet de création d'une micro crèche à Vix.

Ce projet est porté par la communauté de Communes Vendée Sèvre Autize, qui dispose de la compétence pour les actions d'intérêt communautaire en faveur de la petite enfance.

Une visite a eu lieu sur le site la Poste avec des élus de la CCVSA, des techniciens et un médecin de la PMI. Les travaux d'aménagement du Bâtiment ainsi que les frais de fonctionnement seraient à la charge de la CCVSA.

Ces lieux doivent respecter les normes de la commission sécurité incendie et accessibilité handicapés, la surface des locaux doit être d'au moins 90 m² comprenant deux chambres minimum et une pièce pour jouer (condition d'accueil spécifiée par la PMI).

Environ 8 m² par enfant, en rez de chaussée, avec un lit par place d'accueil, des locaux sécurisés.

Le local sera composé

- d'un espace de vie et d'éveil, d'environ 30 m²,
- d'un espace repos avec au minimum 2 chambres, d'environ 30 m².
- d'un espace change d'environ 12 à 15 m².
- d'un espace Repas avec un équipement et un mobilier adapté et conforme.
- d'un espace WC à proximité des chambres, des plans de change.

Les locaux seront mis gracieusement à la disposition de la communauté de communes dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Un vote est proposé pour le projet de création de micro crèche sur la commune.

Contre le projet : 1 voix

Absention : 1 voix

Pour : 13 voix

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable à la réalisation d'une micro-crèche dans les locaux de LA POSTE à condition que la commune soit propriétaire du bâtiment.

donne un accord de principe pour la mise à disposition à titre gratuit dudit bâtiment au bénéfice de la CCVSA dans le cadre d'un bail emphytéotique,

et autorise Monsieur le Maire à poursuivre la réflexion avec la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise concernant la faisabilité de ce projet.

➔ **2 – FINANCES - VIE SCOLAIRE**

2.1 Participation des charges de fonctionnement pour des élèves relevant de l'enseignement spécialisé (CLIS) (DELIBERATION-FEVRIER-2012-16)

Les textes relatifs à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement stipulent que les élèves relevant de l'enseignement spécialisé (CLIS), l'obligation est faite à la commune de résidence de contribuer aux charges de fonctionnement de la commune d'accueil, sans que celle-ci ait à obtenir l'accord de la première/

Pour l'année 2011/2012, deux enfants de la commune sont scolarisés au groupe scolaire Bouron-Massé, le montant de la participation par enfant s'élève à 392.71 € soit un total de 785.42 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

donne son accord sur la participation des charges de fonctionnement dans le cadre de l'enseignement spécialisé (CLIS) pour l'année 2011/2012, soit 785.42 €

2.2 Participation communale aux charges de fonctionnement matériel des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2011/2012 (DELIBERATION –FEV-2012-17)

Dans une circulaire du 19 septembre 2008, la Préfecture précise les éléments indispensables afin que les communes déterminent leur participation.

Mme RAVELEAU rappelle les effectifs de l'école privée (enfants domiciliés à Vix) pour la rentrée de 2011/2012 se répartissent comme suit :

25 enfants scolarisés en maternelle et 24 en école primaire.

Mme RAVELEAU précise que seuls les élèves domiciliés à Vix sont pris en compte.

Le montant de la participation communale pour l'établissement privé sous contrat d'association s'élèvera à 29 401.81 € (rappel : 19 312,02 € pour l'année scolaire 2010/2011)

(24 primaires x 257.94 € et 25 maternelles x 928.45 € = 29 401.81 €)

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, Le Conseil Municipal,

donne son accord sur la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour l'école privée sous contrat d'association pour l'année scolaire 2011/2012 qui s'élève à 29 401.81 €

➔ **3 – MARCHES PUBLICS -**

3.1 Aménagement du Centre Bourg – phases 3 et 4

3.1.0 - Dossier de Consultation des entreprises. (DELIBERATION-FEV-2012-18)

Lors du conseil municipal du 24 janvier 2012, des estimations pour le lot 1- VRD- Voirie et le lot 2- Espaces verts ont été remis.

Le lot N°1 VRD (hors réseaux et en conservant une partie de la dalle béton) était estimé à 127 837.00 € HT

Le lot N°2 avec les plantations, la fourniture des arbustes, le mobilier et équipement était estimé à 57 101.70 € H.T.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retirer du dossier pro l'estimation pour le mobilier et l'équipement dans le lot N° 2.

Il est donc retenu pour le lot N° 1 une estimation de 127 837.00 € HT

Et pour le lot N°2 une estimation de 13601.70 € HT

Après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal accepte le dossier pro tel qu'il est présenté ci-dessous, à savoir :

Lot N° 1 VRD pour un montant de 127 837.00 € HT

Lot N° 2 Espaces verts pour un montant de 13 601.70 € HT

Et décide de lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement du centre Bourg phases 3 et 4.

3.1.1- Demande de subvention au titre des amendes de police (DELIBERATION-FEV-12-19)

L'avant-projet concerne la liaison inter-quartiers entre la rue des Rivaux, la rue Georges Clémenteau. Les travaux vont permettre de sécuriser le déplacement des piétons dans l'allée des anciens combattants, en particulier sur le trajet emprunté par les enfants de l'école privée se rendant au restaurant scolaire.

Révéler et créer une esplanade arborée derrière l'espace culturel, privilégier les espaces de détente afin d'estomper le caractère routier, affirmer visuellement ce seuil de traversée de bourg, maintien du caractère rural de la voie, clarifier les flux piétons et automobiles.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais appel offres	500.00 €	Contrat environnement rural	30 000.00 €
Etudes	4 500.00 €		
Maîtrise d'œuvre	6 500.00 €	Subventions amendes de police (30 %)	45 881.61 €
Montant de l'opération		Autofinancement	77 057.09 €
Zones 3 et 4			
Lot 1	127 837.00 €		
Lot 2	13 601.70 €		
TOTAL	152 938.70 €	TOTAL	152 938.70 €

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **accepte** l'avant-projet concernant la poursuite de l'aménagement du centre Bourg phases 3 et 4
- **accepte** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **demande** les aides financières du Conseil Général de la Vendée au titre des « amendes de police ».

Et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à ce dossier.

Par mesure de précaution, la commune contactera plusieurs banques et lancera la consultation des entreprises en fonction de leurs réponses.

3.2 Avenants N° 1 marché de travaux Eglise (DELIBERATION-FEV-2012-20)

Dans le cadre de la rénovation de l'église et afin de poursuivre les travaux, la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 28 février 2012 et a étudié les avenants suivants :

Lot n°3 – Couverture Zinguerie : SARL BENETEAU

Objet : Habillage du bandeau vertical et de la casquette en puis et pose de faitage métallique en zinc et application peinture dans les courants de tôles sur la surface du fond.

Montant initial du marché :	37 360.13 € HT	44 682.73 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	5 902.49 € HT	7 059.38 € TTC
Nouveau montant du marché :	43 262.62 € HT	51 742.11 € TTC

La Commission d'appel d'offres propose de retenir l'avenant N° 1 pour le lot 3 – Couverture Zinguerie pour un montant de 5 902.49 € TTC

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **Accepte** la proposition de la Commission d'Appel d'offres
- **Accepte** l'avenant N° 1 du le lot N°3 Couverture Zinguerie d'un montant de 5 902.49 € HT
- **Et autorise Monsieur le Maire à signer** tous les actes nécessaires à ce dossier

Lot N° 5 : Electricité : DELESTRE INDUSTRIE

Objet : Détecteurs de présence, éclairage pupitre, éclairage zone non éclairée

Montant initial du marché : 10 543.87 € HT 12 610.47 € TTC

Montant de l'avenant N°1 : 2 264.35 € HT 2 708.16 € TTC

Nouveau montant du marché : 12 808.22 € HT 15 318.63 € TTC

La Commission d'appel d'offres propose de retenir l'avenant N° 1 pour le lot 5 –Electricité pour un montant de 2 264.35 € HT

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **Accepte** la proposition de la Commission d'Appel d'offres
- **Accepte** l'avenant N° 1 du le lot N°5 Electricité d'un montant de 2 264.35 € HT
- **Et autorise Monsieur le Maire à signer** tous les actes nécessaires à ce dossier

3.3 Rue du Canal et rue du Sablon (DELIBERATION-FEVRIER-2012-21)

- Des aménagements de sécurité

Le long du canal, des aménagements sont prévus, une étude a été effectuée pour recenser les travaux. Deux réponses d'architectes nous ont été adressées. La commission d'appel d'offres se réunira prochainement.

- Voirie

Suite à une visite sur les lieux, il est préférable d'intégrer l'ensemble de la Voirie rue du canal et rue du sablon dans un marché unique. Une estimation des travaux est en cours.

Un cahier des charges sera établi afin de lancer la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **Décide d'établir** un cahier des charges pour les travaux de voirie rue du Canal et rue du Sablon
- **De procéder** à la consultation des entreprises pour les travaux de voirie
- **Et demande à la Commission d'Appel d'offres de se prononcer sur le choix du maître d'oeuvre**
- **Et autorise Monsieur le Maire** à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier

➔ **4 – RESSOURCES HUMAINES -**

4.1 Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (DELIBERATION-FEV-2012-22)

Le contrat CUI CAE de Mme HUDREAUX Guetty arrive à son terme le 4 mars 2012. Elle a effectué 5 ans en tant que contractuelle à la Commune de Vix (3 ans en contrat avenir et deux ans en contrat unique d'insertion). La convention établie en mars 2011 entre Pole Emploi et la commune prévoyait une pérennisation de son poste à l'issue du dernier renouvellement.

Mme HUDREAUX est affectée au service restauration en tant qu'aide en cuisine depuis 2008.

M. CHEVALLIER demande pour le prochain CM l'organigramme du personnel avec les évolutions de carrière des agents.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- **Décide de créer** un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au restaurant scolaire, à compter du 5 mars 2011 pour une durée de 26 heures hebdomadaires.
- **Décide de nommer** Mme HUDREAUX Guetty en tant que stagiaire à compter de cette date.
- **Et autorise Monsieur le Maire à signer** tous les actes nécessaires à cette création.

➤ **5 – QUESTIONS DIVERSES -**

- ✓ M. RIOT informe le conseil que les services postaux souhaitent que la rue desservant le lotissement (MANTEAU) soit dénommée.
Le propriétaire a proposé plusieurs noms, il a été décidé de retenir celui de rue du Clouzy.
- ✓ M. RENARD fait part du compte rendu de la réunion avec les associations concernant les subventions 2012. Un tableau a été remis à chaque conseiller. Les subventions seront votées lors du conseil municipal de mars en même temps que le vote du budget.
- ✓ M. BETEAU s'interroge sur la possibilité d'accès à la déchetterie lors de l'incendie des déchets verts le 18 février. Réponse : les pompiers ont un jeu de clés.
- ✓ M. GOGUET : épisode neigeux, les rues n'étaient pas dégagées, les axes non plus.
- ✓ Mme RAVELEAU précise qu'une procédure grand froid a été mise en place depuis cet épisode.

Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Vu pour être affiché le 6 mars 2012, conformément à l'article L.2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VIX,
Le 6 mars 2012

Le Maire

Bertrand RIOT